

Novembre 2007



منظمة الأغذية
والزراعة
للامم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

CONFÉRENCE

Trente-quatrième session

Rome, 17 – 24 novembre 2007

PRIX ÉDOUARD SAOUma 2006-2007

1. En adoptant la Résolution 2/93 à sa vingt-septième session (novembre 1993), la Conférence de la FAO a institué, à titre permanent, un Prix qui sera décerné à un institut national ou régional ayant exécuté de façon particulièrement efficace, durant l'exercice biennal précédent la Conférence, un projet financé par le Programme de coopération technique (PCT). Ce Prix porte le nom de M. Édouard Saouma et vise les objectifs que celui-ci a toujours servis. Il est décerné à chaque exercice biennal.

2. Ce prix consiste en: i) une médaille gravée au nom de l'institut bénéficiaire; ii) un certificat décrivant ses réalisations; iii) une somme de 25 000 dollars EU en espèces; iv) un voyage au Siège de la FAO à Rome pour un représentant de l'institut lauréat, qui participera à la cérémonie et se verra remettre le Prix au nom de l'institut.

Sélection de l'institut lauréat

3. L'institut lauréat du Prix est choisi par le Comité de sélection du Prix Edouard Saouma, placé sous la présidence du Directeur général et composé du Président indépendant du Conseil, du Président du Comité du Programme et du Président du Comité financier. Le choix s'effectue à partir d'une liste restreinte dressée par un Comité de présélection interdépartemental *ad hoc* présidé par le Directeur général adjoint et composé des Sous-Directeurs généraux de tous les départements du Siège, du Directeur de la Division des opérations de terrain et du Chef du Service du Programme de coopération technique faisant office de secrétaire.

4. Les propositions de candidatures sont présentées par les instituts nationaux aux Représentants de la FAO ou aux Représentants résidents du PNUD, selon le cas, pour être approuvées puis transmises au département technique compétent chargé du soutien au projet. Les Représentants de la FAO, les Représentants régionaux de la FAO ou les Représentants résidents du PNUD, selon le cas, peuvent aussi soumettre des candidatures directement au département technique intéressé.

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

Remise du Prix

5. Le prix pour l'exercice 2006-2007 sera attribué à la trente-quatrième session de la Conférence de la FAO lors d'une cérémonie qui se tiendra le 17 novembre 2007.

6. Cette année, le prix sera décerné à la Secretaría de Agricultura, Ganadería, Pesca y Alimentos (SAGPyA) (Secrétariat à l'agriculture, à l'élevage, à la pêche et à l'alimentation) de l'Argentine, institution nationale qui s'est distinguée dans l'exécution du projet TCP/ARG/2903 (A) du PCT portant sur *l'évaluation des capacités, de l'infrastructure et de la logistique pour la gestion après récolte des organismes vivants modifiés et la définition de stratégies de mise en œuvre de l'alinéa 2.a) de l'article 18 du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques.*

7. L'institut national dont la candidature a été proposée a obtenu des résultats remarquables du point de vue de l'incidence, de l'effet catalyseur et du suivi du projet réalisé. Parmi les treize propositions soumises, l'institut national lauréat se distingue par l'engagement et l'enthousiasme avec lesquels il a exécuté et transformé une initiative au départ modeste du Programme de coopération technique de la FAO en un succès dont les résultats dépassent largement le montant investi par l'Organisation.

8. Du fait de l'entrée en vigueur du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques relatif à la Convention sur la diversité biologique, en particulier des dispositions visées au paragraphe 2 de l'article 18, et des normes instituées par les principaux importateurs de graines céréalières et oléagineuses, de nouveaux scénarios de ségrégation et de traçabilité se font jour. C'est dans ce contexte que l'aide de la FAO a été demandée. Un projet au titre du PCT a été lancé pour renforcer les capacités nationales afin de relever les nouveaux défis relatifs au commerce de graines céréalières et oléagineuses et d'organismes vivants modifiés (OVM) dérivés. Le projet a évalué l'infrastructure, les capacités et la logistique dédiées à la manipulation, l'entreposage, le transport, le chargement, le déchargement et l'exportation du maïs-grain et du soja-grain, y compris des OVM qui en sont dérivés, dans toutes les provinces où ils sont cultivés. Les filières nationales des céréales et oléagineux ont été caractérisées en détail et les besoins ont été cernés en matière d'infrastructures modernes, d'équipements, de stockage, de logistique et de formation pour l'identification, la ségrégation et la traçabilité des stocks de graines céréalières et oléagineuses. Un dossier a été constitué sur les prescriptions techniques et juridiques applicables conformément au Protocole de Cartagena et aux normes des principaux pays importateurs, afin d'évaluer les dépenses supplémentaires annuelles par tonne de maïs-grain et de soja-grain, pour chaque seuil autorisé de graines OVM dans les lots non OVM, à savoir 0,9 et 5 pour cent. Un programme d'investissement a été mis au point pour répondre aux besoins qui auront été établis, y compris en matière de renforcement des capacités.

9. La SAGPyA a accordé une grande priorité à la mise en œuvre de ce projet en constituant une équipe de travail, en faisant appel à des spécialistes des secteurs privé et public, en intégrant une partie du personnel technique du projet au sein de la *Dirección de Mercados Agroalimentarios* (Direction des marchés agroalimentaires) et en prêtant les installations et le soutien logistique nécessaires. En outre, elle a lancé un programme d'information, afin de diffuser les résultats du projet dans l'ensemble des régions productrices de céréales et d'oléagineux. Mais le projet a surtout contribué à ce que la SAGPyA prenne la décision stratégique la plus importante de ces quinze dernières années dans le secteur des céréales et oléagineux, qui vise à différencier les céréales selon les divers usages auxquels elles sont destinées.

10. Les parties prenantes du secteur privé national ont adopté les résultats de ce projet en vue de redéfinir les programmes de ségrégation du maïs. Une nouvelle branche de services a été créée, en rapport avec la certification de la ségrégation et la traçabilité des graines d'OVM et quelques sociétés de premier plan dans le secteur ont exploité ces résultats pour estimer les coûts de ségrégation et pour mettre au point des programmes de détection des OVM. L'*Instituto Nacional de Tecnología Agropecuaria* (Institut national de technologie agricole) a amélioré ses méthodes

de diagnostic et le *Consejo Agropecuario del Sur* (Conseil agricole du Sud), l'*Instituto Nacional de Semillas* (Institut national des semences) et la *Comisión Nacional de Biotecnología Agropecuaria* (Commission nationale de biotechnologie agricole) ont intégré les résultats de ce projet dans leurs programmes de biotechnologie, pour améliorer le cadre normatif relatif aux semences et aux agréments en rapport avec les évènements transgéniques. L'Argentine a accru son rôle dans la réflexion menée dans le cadre du Protocole de Cartagena et elle mène à présent les débats sur ces questions dans le cadre du Codex Alimentarius.

11. Ce projet a obtenu des résultats exceptionnels grâce à une exécution particulièrement efficace et il a eu un impact et un effet catalyseur remarquables L'engagement personnel et l'enthousiasme du Dirigeant et du personnel de cette institution ont joué un rôle essentiel dans les réalisations du projet et sont à l'origine de son succès, non seulement pour ce qui est des objectifs immédiats, mais aussi pour la durabilité des résultats obtenus.